

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2025 - 09

SEANCE DU Mardi 22 avril 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 9
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 3
Votants : 13
Date de la convocation : Lundi 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 22 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Brigitte BRETHERS.

Absent(s) : Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Audrey BARAZER.

Procuration : Audrey BARAZER à Marc QUEMENER, Gaëtan PEYREBESSE à Gérard TOSSER, Marie-Laure SEVEN à Jacques THEPAUT.

Secrétaire de Séance : Marc QUEMENER.

N° d'ordre : 2025-09

OBJET : Budget principal - Approbation du compte financier unique

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 029-212900815-20250422-2025_09-DE

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu la délibération n°2023-076 du 29 aout 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Huelgoat ;

Vu le Compte Financier Unique 2024, budget principal de la commune de Huelgoat

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024	
Fonctionnement	
TOTAL DEPENSES	1 704 963,72€
TOTAL RECETTES	1 770 635,20€
DIFFERENCE TITRES - MANDATS	65 671,48€
RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 (1)	65 671,48€
Investissement	
TOTAL DEPENSES	494 690,81€
TOTAL RECETTES	619 166,42€
DIFFERENCE TITRES - MANDATS	124 475,61€
RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 (2)	124 475,61€
RESULTATS DE CLOTURE (1+2) EXERCICE 2024	190 147,09€

Monsieur le maire ne prenant pas part au vote, quitte la salle et laisse la présidence à Marc QUEMENER, Adjoint, qui soumet ces résultats au vote de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024, budget principal, de la commune de Huelgoat
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 24/04/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 029-212900815-20250422-2025_09-DE

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Jacques THEPAUT, Maire,
A Huelgoat, le 22/04/2025
Le Jacques THEPAUT, Maire,

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :





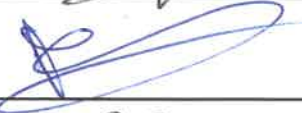




Abstention :

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.

A Huelgoat, le 22/04/2025

Date de convocation :

Les membres du Conseil Municipal,

M.THEPAUT Jacques	
M.QUEMENER Marc	
Mme.MOREL Claude	
M.PEYREBESSE Gaëtan	Procurator Gerard TOSSER
M.GOUGAY Joël	
Mme.BARAZER Audrey	Procurator Marc QUEMENER
Mme.BRETHES Marie-Brigitte	
M.TOSSER Gérard	
Mme.SEVEN Marie Laure	Procurator Jacques THEPAUT
M.DANIELOU Jean Pierre	
M.MONFORT Aurélien	
M.BOUVROT Clément	
Mme.LE ROUX Aurore	ABSENTE

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 029-212900815-20250422-2025_09-DE2024

HUELGOAT - Commune Huelgoat

ARRETE ET SIGNATURES

Mme.MONNIE Magali	ABSENTE
M.GRALL André	

Certifié exécutoire par le Jacques THEPAUT, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/04/2025....., et de la publication le

A. Huelgoat, le 24/04/2025.....



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2025-10

SEANCE DU Mardi 22 avril 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 9
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 3
Votants : 13
Date de la convocation : Lundi 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 22 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Brigitte BRETHERS.

Absent(s) : Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Audrey BARAZER.

Procuration : Audrey BARAZER à Marc QUEMENER, Gaëtan PEYREBESSE à Gérard TOSSER, Marie-Laure SEVEN à Jacques THEPAUT.

Secrétaire de Séance : Marc QUEMENER

N° d'ordre : 2025-10

OBJET : Budget annexe service des eaux - Approbation du compte financier unique 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu la délibération n°2023-076 du 29 aout 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Huelgoat

Vu le Compte Financier Unique 2024, budget annexe service des eaux de la commune de Huelgoat

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024	
Fonctionnement	
TOTAL DEPENSES	53 274,70€
TOTAL RECETTES	105 760,31€
RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 (1)	52 485,61€
Investissement	
TOTAL DEPENSES	290 099,50€
TOTAL RECETTES	123 933,33€
RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 (2)	-166 166,17€
RESULTATS DE CLOTURE (1+2) EXERCICE 2024	-113 680,56€

Monsieur le maire ne prenant pas part au vote, quitte la salle et laisse la présidence à Marc QUEMENER, Adjoint, qui soumet ces résultats au vote de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023, budget annexe service des eaux, de la commune de Huelgoat
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 24/04/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 029-212900815-20250422-2025_10-DE

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Jacques THEPAUT, Maire,
A Huelgoat, le 22/04/2025
Le Jacques THEPAUT, Maire,

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :





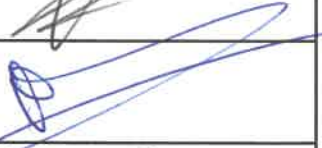




Abstention :

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.

A Huelgoat, le 22/04/2025

Date de convocation : 14/04/2025

Les membres du Conseil Municipal,

M.THEPAUT Jacques	
M.QUEMENER Marc	
Mme.MOREL Claude	
M.PEYREBESSE Gaëtan	Président (Gaëtan) Tossier
M.GOUGAY Joël	
Mme.BARAZER Audrey	Présidente (Audrey) Quemener
Mme.BRETHES Marie-Brigitte	
M.TOSSER Gérard	
Mme.SEVEN Marie Laure	Présidente (Marie Laure) THEPAUT
M.DANIELOU Jean Pierre	
M.MONFORT Aurélien	
M.BOUVROT Clément	
Mme.LE ROUX Aurore	ABSENTE

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

CFU 2024

ID : 029-212900815-20250422-2025_10-DE

HUELGOAT - Services des eaux

ARRETE ET SIGNATURES

Mme.MONNIE Magali	ASSENTÉ
M.GRALL André	

Certifié exécutoire par le Jacques THEPAUT, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/04/2025, et de la publication le

A Huelgoat....., le 24/04/2025...



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2025-11

SEANCE DU Mardi 22 avril 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 9
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 3
Votants : 13
Date de la convocation : Lundi 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 22 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Brigitte BRETHERS.

Absent(s) : Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Audrey BARAZER.

Procuration : Audrey BARAZER à Marc QUEMENER, Gaëtan PEYREBESSE à Gérard TOSSER, Marie-Laure SEVEN à Jacques THEPAUT.

Secrétaire de Séance : Marc QUEMENER.

N° d'ordre : 2025-11

OBJET : Budget annexe lotissement de Kerseac'h - Approbation du compte financier unique 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu la délibération n°2023-076 du 29 aout 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Huelgoat

Vu le Compte Financier Unique 2024, budget annexe lotissement de Kerseac'h de la commune de Huelgoat

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024	
Fonctionnement	
TOTAL DEPENSES	117,37€
TOTAL RECETTES	0,00€
RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 (1)	-117,37€
Investissement	
TOTAL DEPENSES	45 142,24€
TOTAL RECETTES	45 142,24€
RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 (2)	0,00€
RESULTATS DE CLOTURE (1+2) EXERCICE 2024	
	-117,37€

Monsieur le maire ne prenant pas part au vote, quitte la salle et laisse la présidence à Marc QUEMENER, Adjoint, qui soumet ces résultats au vote de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 029-212900815-20250422-2025_11-DE

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023, budget annexe lotissement de Kerseac'h, de la commune de Huelgoat
- **DONNE** pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 24/04/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 029-212900815-20250422-2025_11-DE

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Jacques THEPAUT, Maire,
A Huelgoat, le 22/04/2025
Le Jacques THEPAUT, Maire,

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :




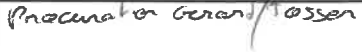








Abstention :

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.

A Huelgoat, le 22/04/2025

Date de convocation : 14/04/2025

Les membres du Conseil Municipal,

M.THEPAUT Jacques	
M.QUEMENER Marc	
Mme.MOREL Claude	
M.PEYREBESSE Gaëtan	<i>Procureur Général Tosser</i> 
M.GOUGAY Joël	
Mme.BARAZER Audrey	<i>Procureur Marc Quemener</i> 
Mme.BRETHES Marie-Brigitte	
M.TOSSER Gérard	
Mme.SEVEN Marie Laure	<i>Procureur Jacques THEPAUT</i> 
M.DANIELOU Jean Pierre	
M.MONFORT Aurélien	
M.BOUVROT Clément	
Mme.LE ROUX Aurore	ABSENTE

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 029-212900815-20250422-2025_11-DE 2024

HUELGOAT - Lotissement de Kerseac'h

ARRETE ET SIGNATURES

Mme.MONNIE Magali	ABSENTE
M.GRALL André	

Certifié exécutoire par le Jacques THEPAUT, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/04/2025, et de la publication le

A. Huelgat....., le 24/04/2025.....



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2025-12

SEANCE DU Mardi 22 avril 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 9
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 3
Votants : 13
Date de la convocation : Lundi 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 22 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Brigitte BRETHERS.

Absent(s) : Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Audrey BARAZER.

Procuration : Audrey BARAZER à Marc QUEMENER, Gaëtan PEYREBESSE à Gérard TOSSER, Marie-Laure SEVEN à Jacques THEPAUT.

Secrétaire de Séance : Marc QUEMENER.

N° d'ordre : 2025-12

OBJET : Budget principal - Affectation du résultat

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver l'affectation de résultat suivante pour le budget principal :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT	
<i>Résultat de fonctionnement</i>	
Résultat de l'exercice à reporter :	62 534,47€
60% du résultat de l'exercice est affecté à l'investissement au compte 1068 soit 37 520€ 40% du résultat de l'exercice est affecté au fonctionnement au compte 002 soit 25 014,47	
<i>Résultat d'investissement</i>	
Résultat de l'exercice à reporter :	124 475,61€
L'excédent d'investissement est reporté à l'article 001 en section d'investissement	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

- ***D'approuver l'affectation de résultat 2024 ci-dessus pour le budget principal.***

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 24/04/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2025-13

SEANCE DU Mardi 22 avril 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 9
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 3
Votants : 13
Date de la convocation : Lundi 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 22 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Brigitte BRETHERS.

Absent(s) : Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Audrey BARAZER.

Procuration : Audrey BARAZER à Marc QUEMENER, Gaëtan PEYREBESSE à Gérard TOSSER, Marie-Laure SEVEN à Jacques THEPAUT.

Secrétaire de Séance : Marc QUEMENER.

N° d'ordre : 2025-13

OBJET : Budget annexe service des eaux – Affectation du résultat

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver l'affectation de résultat suivante pour le budget service des eaux :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice à reporter :	52 485,61€
L'excédent est reporté à l'article 002 en section de fonctionnement du budget principal	
Résultat d'investissement	
Résultat de l'exercice à reporter	-166 166,17€
Le déficit est reporté à l'article 001 en section d'investissement	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

- ***D'approuver l'affectation de résultat 2024 ci-dessus pour le budget service des eaux.***

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 24/04/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2025-14

SEANCE DU Mardi 22 avril 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 9
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 3
Votants : 13
Date de la convocation : Lundi 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 22 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Brigitte BRETHERS.

Absent(s) : Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Audrey BARAZER.

Procuration : Audrey BARAZER à Marc QUEMENER, Gaëtan PEYREBESSE à Gérard TOSSER, Marie-Laure SEVEN à Jacques THEPAUT.

Secrétaire de Séance : Marc QUEMENER.

N° d'ordre : 2025-14

OBJET : Budget annexe lotissement de Kerseac'h - Affectation du résultat

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver l'affectation de résultat suivante pour le budget lotissement de Kerseac'h :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT	
<i>Résultat de fonctionnement</i>	
Résultat de l'exercice à reporter :	-117,37€
Le déficit est reporté à l'article 002 du budget principal	
<i>Résultat d'investissement</i>	
Résultat de l'exercice à reporter :	0,00€
Pas de report	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

D'approuver l'affectation de résultat 2024 ci-dessus pour le budget lotissement de Kerseac'h.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 24/04/2025

Pou extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2025 - 15

SEANCE DU Mardi 22 avril 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 9
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 3
Votants : 13
Date de la convocation : Lundi 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 22 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Brigitte BRETHERS.

Absent(s) : Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Audrey BARAZER.

Procuration : Audrey BARAZER à Marc QUEMENER, Gaëtan PEYREBESSE à Gérard TOSSER, Marie-Laure SEVEN à Jacques THEPAUT.

Secrétaire de Séance : Marc QUEMENER.

N° d'ordre : 2025-015

OBJET : Taux fiscalité locale 2025

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-2, L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2331-3 et L.2331-11,

Vu le Code Général des impôts, notamment ses articles 1636B sexies et suivants,

Considérant la nécessité de voter les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2025,

Considérant la suppression de la taxe d'habitation complètement effective au 1^{er} janvier 2023,

Considérant qu'à compter de l'année 2023, le pouvoir de vote de taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) est rétabli pour les communes.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'appliquer en 2025, les taux comme suit :

Taux	2024	2025
Taxe d'habitation	14.71%	14.71%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	34.98%	34.98%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	45.12%	45.12%

Après en avoir délibéré,

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

Le conseil municipal :

-**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 14,71 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.98%

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.12%

-**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 24/04/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2025 - 16

SEANCE DU Mardi 22 avril 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 9
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 3
Votants : 13
Date de la convocation : Lundi 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 22 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Brigitte BRETHERS.

Absent(s) : Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Audrey BARAZER.

Procuration : Audrey BARAZER à Marc QUEMENER, Gaëtan PEYREBESSE à Gérard TOSSER, Marie-Laure SEVEN à Jacques THEPAUT.

Secrétaire de Séance : Marc QUEMENER.

N° d'ordre : 2025-16

OBJET : Budget principal - Vote du budget 2025

Vu la présentation du budget à la commission finance du mardi 08 avril 2025.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions de prévisions budgétaires pour l'exercice 2025 au titre du budget principal. Elles s'établissent comme suit :

BUDGET PRIMITIF BUDGET PRINCIPAL 2025 (M57)	
Dépenses 2025	
Fonctionnement	
011 - Charges à caractère général	590 312,60€
012 - Charges de personnel et frais assimilés	818 252,64€
014 - Atténuation de produits	64 324,00€
023 - Virement à la section d'investissement	83 812,43€
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 721,07€
65 - Autres charges de gestion courante	149 251,89€
66 - Charges financières	43 323,41€
67 - Charges spécifiques	1 000,00€
68 - Dotations aux amortissements et provisions	42 000,00€
Total dépenses de fonctionnement	1 845 998,04€
Investissement	
001 - Report BP eau	41 690,56€
041 - Opération patrimoniales	109 654,81€
16 - Emprunts et dettes assimilées	135 126,67€
20 - Immobilisations incorporelles	79 382,00€
204 - Subventions d'équipement versées	7 700,00€
21 - Immobilisations corporelles	738 111,88€
Total dépenses d'investissement	1 111 665,92€
Recettes 2025	
Fonctionnement	
002 - Report de fonctionnement Eau. Lot. CCAS	77 382,71€
013 - Atténuations de charges	0,00€
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00€
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	139 914,87€
73 - Impôts et taxes	212 491,00€
731 - Fiscalité locale	887 757,00€
74 - Dotations participations et subventions	471 188,00€
75 - Autres produits de gestion courante	57 264,46€
76 - Produits financiers	0,00€
77 - Produits exceptionnels	0,00€
Total recettes de fonctionnement	1 845 998,04€

Investissement

001 - Solde d'exécution positif reporté	0,00€
021 - Virement de la section de fonctionnement	83 812,43€
040 - Opérations d'ordre entre sections	53 721,07€
041 - Opérations patrimoniales	109 654,81€
10222 - FCTVA	134 260,00€
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	203 686,17€
13 - Subventions d'investissement	103 100,00€
16 - Emprunts et dettes assimilées	423 431,44€
Total des recettes d'investissement	1 111 665,92€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

- ✓ **D'APPROUVER** le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2025 en dépenses et en recettes tel que présenté ci-dessus.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 24/04/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 029-212900815-20250422-2025_16-DE

ARRETE ET SIGNATURES


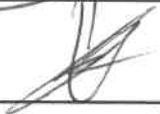
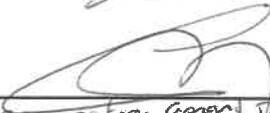





Présenté par le Jacques THEPAUT, Maire,
A Huelgoat, le 22/04/2025
Le Jacques THEPAUT, Maire,

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES : Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Huelgoat, le 22/04/2025

Date de convocation : 14/04/2025

Les membres du Conseil Municipal,

M.THEPAUT Jacques	
M.QUEMENER Marc	
Mme.MOREL Claude	
M.PEYREBESSE Gaëtan	Procuration Gerard Tossier
M.GOUGAY Joël	
Mme.BARAZER Audrey	Procuration Marc Quemener
Mme.BRETHES Marie-Brigitte	
M.TOSSER Gérard	
Mme.SEVEN Marie Laure	Procuration Jacques THEPAUT
M.DANIELOU Jean Pierre	
M.MONFORT Aurélien	
M.BOUVROT Clément	
Mme.LE ROUX Aurore	ABSENTE

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025


Publié le

BP 2025

ID : 029-212900815-20250422-2025_16-DE

HUELGOAT - Commune Huelgoat

ARRETE ET SIGNATURES

Mme.MONNIE Magali	ABSENTE
M.GRALL André	

Certifié exécutoire par le Jacques THEPAUT, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/04/2025... et de la publication le

A Huelgoat, le 24/04/2025.....



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2025 - 17

SEANCE DU Mardi 22 avril 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 9
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 3
Votants : 13
Date de la convocation : Lundi 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 22 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Brigitte BRETHERS.

Absent(s) : Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Audrey BARAZER.

Procuration : Audrey BARAZER à Marc QUEMENER, Gaëtan PEYREBESSE à Gérard TOSSER, Marie-Laure SEVEN à Jacques THEPAUT.

Secrétaire de Séance : Marc QUEMENER.

N° d'ordre : 2025 - 17

OBJET : Approbation du procès-verbal du 18 février 2025

Monsieur le maire rappelle l'objet des délibérations de la séance du 18 février 2025 transcrites dans le procès-verbal pour la présente session :

- 1) Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2024
- 2) Décisions du maire
- 3) Solidarité avec la population de Mayotte
- 4) Mission de diagnostic préalable à la restauration de l'église St Yves
- 5) Cession licence IV
- 6) Dénomination du nouveau lotissement
- 7) Ouverture d'un budget annexe pour la création d'un lotissement communal
- 8) Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

-Approuve le procès-verbal de la séance en date du 18 février 2025
Chaque conseiller présent à ce conseil est invité à signer le procès-verbal

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 24/04/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2025 - 18

SEANCE DU Mardi 22 avril 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 9
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 3
Votants : 13
Date de la convocation : Lundi 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 22 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Brigitte BRETHES.

Absent(s) : Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Audrey BARAZER.

Procuration : Audrey BARAZER à Marc QUEMENER, Gaëtan PEYREBESSE à Gérard TOSSER, Marie-Laure SEVEN à Jacques THEPAUT.

Secrétaire de Séance : Marc QUEMENER.

N° d'ordre : 2025-18

OBJET : Décisions du maire**DÉCISION DU MAIRE N° 02-2025***Portant sur des déclarations d'intention d'aliéner*

Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complété par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu la vente des biens immobilier listés ci-dessous ;

Vu que ces biens se situent dans un périmètre dans lequel s'applique un droit de préemption ;

	Pas de DIA depuis le dernier conseil municipal	

Vu que la commune ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption ;

DECIDE

De viser les déclarations d'intention d'aliéner pour les biens immobiliers cités

Le Conseil municipal prend acte des décisions du maire.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 24/04/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2025 – 19

SEANCE DU Mardi 22 avril 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 9
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 3
Votants : 13
Date de la convocation : Lundi 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 22 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Brigitte BRETHERS.

Absent(s) : Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Audrey BARAZER.

Procuration : Audrey BARAZER à Marc QUEMENER, Gaëtan PEYREBESSE à Gérard TOSSER, Marie-Laure SEVEN à Jacques THEPAUT.

Secrétaire de Séance : Marc QUEMENER.

N° d'ordre : 2025-19

OBJET : Motion relative à la protection des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions

Le Conseil municipal,

Considérant que les élus locaux constituent un maillon essentiel de l'action publique, et qu'ils doivent être protégés dans l'exercice de leurs fonctions ;

Considérant que la législation de 2013 sur les conflits d'intérêts, et son interprétation fluctuante par la jurisprudence, font peser un climat d'incertitude qui entrave l'exercice serein de nos mandats, dès lors que des élus peuvent être condamnés pour des raisons de pure forme, sans rechercher si l'intérêt général ou le devoir de probité ont été lésés ;

Considérant que les lois de 2021 et 2022, qui ont cherché à corriger certains effets néfastes de la loi de 2013 n'y sont pas complètement parvenues ;

Demande aux parlementaires de prendre l'initiative d'une nouvelle proposition de loi clarifiant et simplifiant les règles régissant les conflits d'intérêts des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions ;

Demande que cette loi établisse, aussi précisément et concrètement que possible, la notion de conflit d'intérêts, pour permettre aux élus d'appréhender les situations à risque, et pour éviter les interprétations floues et divergentes ;

Demande que cette loi pose comme principe l'absence de conflit d'intérêts dans tous les cas où l'élu siège dans une structure qui poursuit des missions d'intérêt général, pour le compte de la collectivité dont il est élu ;

Demande que les sanctions soient proportionnées, pour garantir l'équilibre entre les faits reprochés et les peines encourues, et que les élus locaux puissent faire prévaloir leur « droit à l'erreur » pour tous les cas où un magistrat aura établi que l'intérêt général et la probité n'auront pas été lésés ;

Confie au Conseil départemental du Finistère, à l'Association des maires du Finistère, et à l'Association des maires ruraux du Finistère, en lien avec les parlementaires du Finistère, le soin de transmettre cette motion avec celles des communes et des EPCI du Finistère, au Président du Sénat ainsi qu'à la Présidente de l'Assemblée nationale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Voix Pour :	13
Voix Contre :	0
Abstention :	0

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 24/04/2025

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2025 – 20

SEANCE DU Mardi 22 avril 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 9
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 3
Votants : 13
Date de la convocation : Lundi 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 22 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Brigitte BRETHERS.

Absent(s) : Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Audrey BARAZER.

Procuration : Audrey BARAZER à Marc QUEMENER, Gaëtan PEYREBESSE à Gérard TOSSER, Marie-Laure SEVEN à Jacques THEPAUT.

Secrétaire de Séance : Marc QUEMENER.

N° d'ordre : 2025-20

OBJET : Installation d'un Hotspot et de bornes Wifi à l'aire de Camping-Car

Monsieur le maire informe le conseil qu'il a été décidé d'installer un Hot Spot Wifi ainsi que plusieurs bornes wifi à l'aire de camping-car.

Actuellement, l'aire de camping-car ne dispose pas de connexion Wifi. Or, ce service doit faire partie intégrante des prestations proposées. Dans ce cadre, la mairie a sollicité son prestataire EINOVA, aujourd'hui devenu UNIXO.

Le dispositif HOTSPOT servira d'interface entre les utilisateurs et l'accès au réseau Internet. Les répéteurs Wifi permettront d'étendre la couverture du signal et de garantir une connexion stable sur l'ensemble des emplacements.

À terme, les connexions ne seront pas anonymes : les usagers devront s'identifier à l'aide de codes d'accès pour se connecter au réseau. Cette évolution permettra un usage plus sécurisé et mieux encadré du service.

L'installation prévoit 16 heures de travail, comprenant la pose de deux répéteurs, le câblage nécessaire, ainsi que la configuration d'un logiciel capable de gérer jusqu'à 50 connexions simultanées. Le coût total de l'opération s'élève à 4 529,92 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Voix Pour :	13
Voix Contre :	0
Abstention :	0

APPROUVE l'installation d'un HotSpot et de bornes wifi au camping municipal de Huelgoat.

APPROUVE l'offre de UNIXO pour un montant total de 4 529,92 euros TTC.

DONNE à Monsieur le Maire tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 24/04/2025

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2025 – 21

SEANCE DU Mardi 22 avril 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 9
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 3
Votants : 13
Date de la convocation : Lundi 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 22 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Brigitte BRETHERS.

Absent(s) : Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Audrey BARAZER.

Procuration : Audrey BARAZER à Marc QUEMENER, Gaëtan PEYREBESSE à Gérard TOSSER, Marie-Laure SEVEN à Jacques THEPAUT.

Secrétaire de Séance : Marc QUEMENER.

N° d'ordre : 2025-21

OBJET : Modification statut du SIECE – Mission de maîtrise d’ouvrage

Afin que le Siece puisse intervenir, sur notre commune, en Assistance à Maîtrise d’Ouvrage et en transition énergétique sur les EPCI et communes hors SIECE il y a lieu de modifier l’article 7-4 des statuts du Siece comme suit :

« Le Syndicat réalisera l’assistance à maîtrise d’ouvrage pour les projets relatifs à la transition énergétique (panneaux photovoltaïques, hydroélectricité...) pour les communes ou les EPCI qui en feront la demande.

Ces projets seront élaborés en partenariat avec l’ALECOB.

Dans le cadre de ce partenariat avec l’ALECOB, et sur le seul territoire du Pays Centre Ouest Bretagne, dont fait partie le Syndicat, le Syndicat pourra également réaliser des missions d’assistance à maîtrise d’ouvrage au profit de collectivités/EPCI non adhérents ou des sociétés dont ils sont actionnaires, dans le cadre de conventions conclues à titre onéreux. »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Voix Pour :	13
Voix Contre :	0
Abstention :	0

VALIDE la modification de l’article 7-4 des statuts du Siece

DONNE à Monsieur le Maire tous les pouvoirs pour assurer l’exécution de la présente délibération et l’autorise à signer tous les actes et documents s’y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 24/04/2025

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2025 – 22

SEANCE DU Mardi 22 avril 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 9
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 3
Votants : 13
Date de la convocation : Lundi 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 22 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Brigitte BRETHERS.

Absent(s) : Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Audrey BARAZER.

Procuration : Audrey BARAZER à Marc QUEMENER, Gaëtan PEYREBESSE à Gérard TOSSER, Marie-Laure SEVEN à Jacques THEPAUT.

Secrétaire de Séance : Marc QUEMENER.

N° d'ordre : 2025-22

OBJET : Label Village d'Accueil des Véhicules d'Epoque – FFVE

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 029-212900815-20250422-2025_22-DE

La FFVE, encourage et coordonne et développe les initiatives en vue de la restauration, la sauvegarde et l'utilisation de véhicules d'époque. Elle rassemble les clubs, les entreprises et les musées dont l'activité correspond à cet objet.

Le label village d'accueil des véhicules d'époque a pour objectif de distinguer et faire connaître la collectivité engagée dans une démarche de développement touristique, intégrant des animations dédiées aux véhicules d'époque.

La ville de Huelgoat s'inscrit pleinement dans cette démarche. Elle considère l'accueil de véhicules d'époque comme une animation offerte au grand public, donnant lieu également à la rencontre du patrimoine. L'accueil des collectionneurs permet de favoriser le tourisme et l'économie locale.

La municipalité a toujours supporté l'accueil de groupes de véhicules anciens, mettant à disposition le parking du lac ou la place Aristide Briand comme ce fut le cas en aout 2023 pour une étape de la France à motos anciennes ou encore en mars 2024 pour une sortie DS Club Armorique.

Afin de formaliser dans une convention cadre l'accueil des véhicules d'époque, Monsieur le maire sollicite la FFVE pour l'obtention du label « Village d'Accueil des Véhicules d'Epoque ». Cette convention ne comporte aucun engagement financier et peut être dénoncée à tout moment par chacune des parties.

Cette convention permettra de définir les modalités et conditions de l'accueil des véhicules. Les clubs et collectionneurs intéressés par une escale à Huelgoat pourront s'adresser à la mairie qui désignera un correspondant pour les assister dans leur démarche. La mairie prendra les arrêtés nécessaires correspondant aux accords passés avec les organisateurs. En raison d'une affluence importante de touristes au cœur de la saison estivale, il est recommandé d'éviter la période du 14 juillet au 15 août.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Voix Pour :	13
Voix Contre :	0
Abstention :	0

VALIDE l'adhésion au label village d'accueil des véhicules d'époque auprès de la FFVE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la FFVE et la mairie de Huelgoat.

DONNE à Monsieur le maire tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 24/04/2025

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2025-23

SEANCE DU Mardi 22 avril 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 9
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 3
Votants : 13
Date de la convocation : Lundi 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 22 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Brigitte BRETHERS.

Absent(s) : Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Audrey BARAZER.

Procuration : Audrey BARAZER à Marc QUEMENER, Gaëtan PEYREBESSE à Gérard TOSSER, Marie-Laure SEVEN à Jacques THEPAUT.

Secrétaire de Séance : Marc QUEMENER.

N° d'ordre : 2025-23

OBJET : Cession de terrain au profit de la commune – Parcelle AE11

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à la demande de monsieur Christian RUMEUR, Monsieur Christian RUMEUR, Madame Jacqueline SEYMAT et Madame Claudine LANCIAUX, propriétaire de la parcelle cadastrée AE 11, située rue du Menec souhaite en faire le don à la commune.

Monsieur le Maire précise que les frais d'acte de donation auprès du notaire seront pris en charge par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote pour :	4
Vote contre :	5
Abstention :	4

REFUSE la donation de la parcelle cadastrée section AE 11 faite par Monsieur RUMEUR, Madame Jacqueline SEYMAT et Madame Claudine LANCIAUX.

▪

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 24/04/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2025 – 24

SEANCE DU Mardi 22 avril 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 9
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 3
Votants : 13
Date de la convocation : Lundi 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 22 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Brigitte BRETHERS.

Absent(s) : Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Audrey BARAZER.

Procuration : Audrey BARAZER à Marc QUEMENER, Gaëtan PEYREBESSE à Gérard TOSSER, Marie-Laure SEVEN à Jacques THEPAUT.

Secrétaire de Séance : Marc QUEMENER.

N° d'ordre : 2025-24

OBJET : Installation de deux columbariums au cimetière

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ensemble des columbariums du cimetière étant occupés, il est nécessaire d'installer deux nouveaux Columbariums de 4 cases.

Monsieur le maire propose à l'assemblée deux devis de « Service funéraire Mollet – Pompe Funèbres et Marbrerie » pour un montant 6462,50€ et de « La Maison des Obsèques » pour un montant de 7132,00€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Voix Pour :	13
Voix Contre :	0
Abstention :	0

APPROUVE la création de deux nouveaux columbariums de 4 cases au cimetière.

ACCEPTE l'offre de Service funéraire Mollet – Pompe Funèbres et Marbrerie pour un montant de 6 462,50€

DONNE à Monsieur le Maire tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 24/04/2025

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT

